AMBERT LIVRADOIS FOREZ

CONTRATS TERRITORIAUX

LA LETTRE DE L'ANCE DU NORD

Ensemble, continuons à préserver une ressource vitale !

SOMMAIRE

I. Réduction des produits phytosanitaires : agents et élus réunis

II. La continuité écologique, quèsaco ?

III. Comment reconnaître des espèces végétales envahissantes ?

IV. Les premiers chantiers d'entretien en rivière réalisés

V. Une nouvelle brise au moulin d'Ancette !

VI. L'enjeu politique dans tout cela ?

VII. L'équipe du contrat territorial à votre écoute

VIII. Actualités

N°4 • Décembre 2017

I. RÉDUCTION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES : AGENTS ET ÉLUS COMMUNAUX RÉUNIS

*Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de la transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit l**a mise en place de la démarche « zéro phyto » dans l'ensemble des espaces publics**, gérés notamment par les communes **depuis le 1er janvier 2017.***

À ce titre, une journée technique sur la réduction des produits phytosanitaires a été organisée le **mercredi 21 juin 2017** à destination des élus et des agents communaux et intercommunaux. Les objectifs sont d'accompagner les communes dans la diminution progressive des produits chimiques, par la mise en place de méthodes alternatives de désherbage, et dans l'adhésion à la Charte d'entretien des espaces publics.
La journée a été co-animée par M. Christophe BRAS de la FREDON Auvergne et par Mme Elodie PRINTINHAC, chargée de mission du contrat territorial.

34 élus et agents, des communes de Saint-Anthème, Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Romain, Viverols, La Chaulme, Usson-en-Forez, Apinac, Saint-Pierre-du-Champ, Eglisolles, Valcivières, Grandrif et Saillant, étaient présents.
La matinée a débuté par un point sur la règlementation, les aides financières disponibles, les espaces concernés, etc... et s'est poursuivie l'après-midi par une démonstration de l'utilisation de différents matériels alternatifs.

II. LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE, QUÈSACO ?

La « continuité écologique » est le transport des sédiments et la libre circulation des poissons migrateurs. Lorsqu'un ouvrage (pont, buse, seuil,...) n'assure pas cette continuité, on dit qu'il est non conforme. Sur l'Ance du Nord, quatre poissons cibles sont pris en compte pour le franchissement des ouvrages : Truite fario, Ombre commun, Chabot et Lamproie de planer. Ces ouvrages bloquent le déplacement des poissons dans la rivière les empêchant d'accomplir leur cycle biologique (croissance, reproduction). Ils ralentissent l'écoulement et créent des pièges à sédiments, réchauffant anormalement l'eau au sein de leurs retenues, au détriment de la faune aquatique. La loi oblige les propriétaires de ces ouvrages à rétablir la continuité écologique.

Pour cela, les élus du territoire ont décidé de réaliser une étude d'aide à la décision de scénarii sur six ouvrages prioritaires, appartenant à des propriétaires privés : un sur la Ligonne, un sur le Champdieu et quatre sur l'Ance du Nord. Cette étude est financée à 80 % par l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB) et 20 % par les collectivités locales.

Pendant quatre mois, les propriétaires, les élus et l'ensemble des acteurs de l'eau se sont associés pour trouver le meilleur compromis entre la réalisation technique, l'économie et l'environnement du projet.

Ainsi, les hauteurs d'eau de l'ouvrage, son état, ses dimensions, ses débits, son impact sur les poissons et les sédiments, ... ont été étudiés.
Les six ouvrages sont des seuils de moulin équipés de canaux de dérivation. Leur état de conservation est moyen voir mauvais mais leur pérennité n'est pas menacée à court terme, sauf pour l'un d'entre eux. Ils créent du remous sur plus de 750 mètres et le linéaire de rivière court-circuité par les canaux représente un cumul de plus de 2,75 km. Selon les ouvrages, les scénarios proposés divergent : effacement total de l'ouvrage, effacement partiel, conservation de l'ouvrage avec des dispositifs de franchissement rustiques (passe à poisson, rampe, rivière de contournement, ...).

III. COMMENT RECONNAÎTRE DES ESPÈCES ENVAHISSANTES ?

Sur l'Ance du Nord, trois espèces végétales envahissantes ont été constatées : la Renouée du Japon, la Balsamine de l'Himalaya et le Solidage du Canada. Ce sont des espèces implantées à fort potentiel d'expansion, situées dans des milieux humides, assez riche en azote, ou anthropique (route, terrain vague). Elles sont dotées d'une forte capacité d'adaptation, y compris en milieux hostiles (surfaces bitumées ou bétonnées, aires de dépôt, empierrement, murs, ...). Elles ont d'abord gagné les espaces en friche, les jardins, puis colonisé les bords de route, les zones de dépôts puis les berges des cours d'eau. Une fois installées, ces plantes envahissent durablement les espaces en appauvrissant les espèces locales présentes.

RENOUÉE DU JAPON

- Originaire d'Asie, haute de 1 à 4,5 mètres
- Grandes tiges cylindriques, creuses, vertes et larges feuilles vertes
- Fleurs blanches à jaunes pâles, en grappe, en été
- Croissance précoce (printemps) et très rapide
- Rhizomes très étendus, forte capacité de résistance et sécrétant des toxines dans le sol

Été

Rhizomes

Hiver

BALSAMINE DE L'HIMALAYA

- Originaire de l'Himalaya, de 50 cm à 3,5 m de haut
- Fleurs odorantes, roses, rouges, pourpres et parfois blanches
- Tige rougeâtre, creuse et racine de 10 à 15 cm de profondeur
- Feuilles larges (2 à 7 cm) à bords très dentés

SOLIDAGE DU CANADA ou VERGE D'OR

- Originaire d'Amérique du Nord de 50 cm à 1,5 m de haut
- Fleurs jaunes
- Feuilles vertes et ciliées aux bords
- Tige verte et velue

METHODES DE LUTTE :

- Arrachage précoce
- Fauche répétée
- Plantations
- Pâturage (effet piétinement, chèvres)
- Beaucoup de vigilance après arrachage
- Produits chimiques phytosanitaires inefficaces et fortement déconseillés

« Une méthode ne suffit pas, le plus souvent, à les supprimer. »

Dans tous les cas, éviter le « colportage », un centimètre de racines suffit pour qu'elles repartent !

Si vous voyez ces espèces, contactez-nous au 06 82 27 45 88

IV. LES PREMIERS CHANTIERS D'ENTRETIEN EN RIVIÈRE RÉALISÉS

Les travaux du contrat territorial sont priorisés par année sur 5 ans. Un courrier d'information est envoyé aux propriétaires concernés par la programmation annuelle des travaux. Il permet également de recueillir les coordonnées des exploitants des parcelles pour pouvoir les associer en amont. Les travaux sont financés à 20 % par les collectivités locales et à 80 % par l'AELB, l'Europe (FEDER) et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme. Voici les premiers chantiers effectués par l'entreprise STE, dont le montant s'élève à 24 500 € TTC.

RESTAURATION ET ENTRETIEN DES BERGES SUR L'ENFER

Plusieurs travaux ont été réalisés sur le secteur de Mascortel : entretien de la végétation et pose de clôtures barbelées (choix des exploitants) sur 1700 mètres, construction d'abreuvoirs en empierrement mais aussi aménagement d'un passage à gué *(cf. photo)*. Ce dernier permet à la fois au troupeau de s'abreuver et d'accéder aux parcelles situées de chaque côté du cours d'eau.

SUPPRESSION DE LA RENOUÉE DU JAPON SUR L'ANCE DU NORD

La Renouée du Japon était située derrière la salle des fêtes de Saint-Anthème. En deux ans, le spot a doublé de volume, nous montrant sa puissance d'invasion sur un secteur pourtant pourvu de végétation (aulnes, orties, herbacées, ...). Au total, 120 m² de Renouée ont été supprimés. Mais attention, son pouvoir invasif nous contraint à surveiller en permanence l'évolution du site pour éviter que les pousses repartent.
Effectués avant sa floraison, les travaux ont consisté à couper les tiges de la Renouée (1), à les placer sur une bâche pour les faire sécher et à les brûler (2).
Ensuite, une bâche biodégradable a été fixée à 60 cm de profondeur de chaque côté car, dans la plupart des cas, l'espèce repart par le biais du système racinaire (3). L'effet d'étouffement, l'absence de lumière et les chaleurs de l'été épuisent la plante.

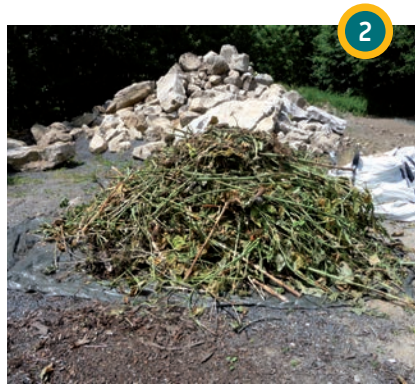

Vous souhaitez voir les aménagements effectués sur place, appelez le technicien !

V. UNE NOUVELLE BRISE AU MOULIN D'ANCETTE !

L'Ance du Nord possède un riche patrimoine lié à l'eau. En 1872, 60 moulins étaient en fonctionnement. Aujourd'hui, ils représentent, pour la plus grande majorité, un patrimoine bâti et témoignent d'un passé industriel.

Un des moulins voit, en septembre 2016, naître un projet familial et patrimonial : le moulin d'Ancette. Cette initiative est portée par le nouveau propriétaire du moulin, M. Gilles Bontemps, et par l'association des Amis de Saint-Julien-d'Ance. Le moulin hydraulique à grains date du XIV^{ème} siècle. Il était utilisé avant-guerre pour la farine d'orge, l'huile de colza et de noix, puis pour la production de farine animalière jusqu'en 1976.

« Lors du changement de propriétaire, il y a un an, il s'agissait de mener un simple projet consistant à préserver les bâtiments et à aménager la maison d'habitation. Ce projet a pris depuis, une toute autre dimension » explique Gilles Bontemps. Le moulin a été retenu pour son intérêt naturel et culturel par le biais d'un appel à concours proposé par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Velay. Ce projet met en avant différentes actions : la gestion environnementale du site, l'organisation de chantiers bénévoles, la formation des animateurs de Temps d'Activité Périscolaire et les évènements grand public. *« À cela s'ajoutent bien d'autres choses : une dimension historique, technique et touristique avec l'association, une dimension environnementale avec l'aménagement des rives du canal, une dimension scientifique due à la présence de la moule perlière et une dimension écologique avec la mise en conformité du seuil. »* précise Gilles Bontemps.

Créée il y a 25 ans, l'association des Amis de Saint-Julien-d'Ance a pour objectif de promouvoir, sauvegarder et aménager les sites naturels et le patrimoine de la commune. *« Après une première expérience de mise en valeur du moulin avec l'ancien propriétaire, M. Salanon, l'association se lance un nouveau défi : restaurer et faire fonctionner le moulin puis proposer son ouverture au public. Même si le bénévolat est au rendez-vous, avec 80 adhérents, l'association a lancé une campagne de financement participatif »* informe Gérard Triolaire, Président de l'association.

« Voici comment d'un projet familial et patrimonial naît une très belle aventure chargée de partages, dans le respect des valeurs humaines et environnementales » conclut Gilles Bontemps.

VI. L'ENJEU POLITIQUE DANS TOUT CELA ?

Fusion des EPCI au 1er janvier 2017

La Communauté de communes de la vallée de l'Ance, maître d'ouvrage du contrat territorial de l'Ance du Nord, a fusionné au 1er janvier 2017 pour devenir la Communauté de communes Ambert Livradois Forez. Elle porte trois contrats territoriaux : l'Ance du Nord amont, la Dore moyenne et la Dore amont.

À l'heure actuelle, nous intervenons sur 17 des 22 communes que compose la masse amont de l'Ance du Nord : Valcivières, Grandrif, Saint-Anthème, Saint-Clément-de-Valorgue, Saint-Romain, Saillant, La Chaulme, Viverols, Sauvessanges, Eglisolles, Usson-en-Forez, Apinac, Craponne-sur-Arzon, Saint-Georges-Lagricol, Saint-Julien-d'Ance, Saint-Pierre-du-Champ et Roche-en-Régnier.

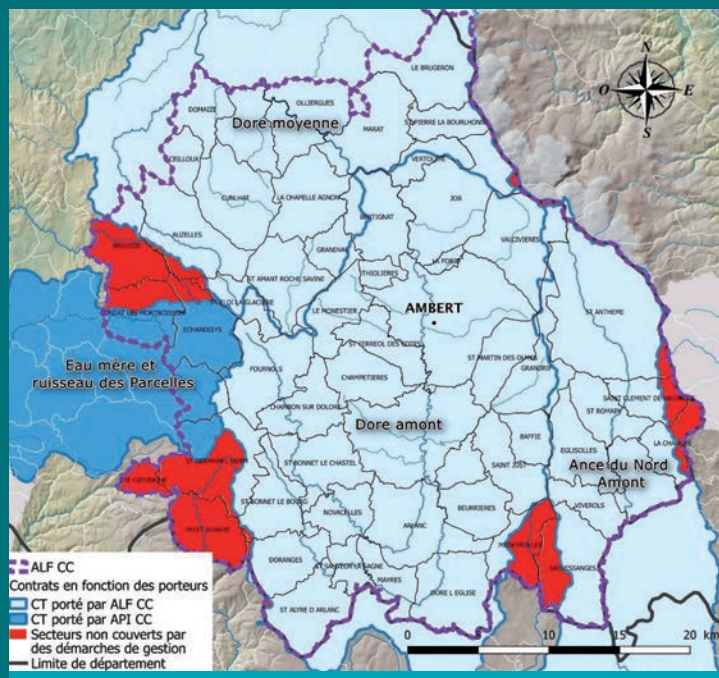

Démarche de gestion opérationnelle des milieux aquatiques sur le territoire - *Publication année 2017*

VII. L'ÉQUIPE DU CONTRAT TERRITORIAL À VOTRE ÉCOUTE

Élodie PRINTINHAC

Chargée de mission du CT Ance du Nord amont

SES MISSIONS :

- Gestion administrative et financière
- Animation générale
- Responsable de la communication du contrat
- Renseignements sur la démarche du contrat
- Suivi de l'ensemble des actions du programme 2016-2020

Contact :
elodie.printinhac@ambertlivradoisforez.fr
04 73 95 33 42 (ligne directe)
04 73 72 71 40 (accueil)

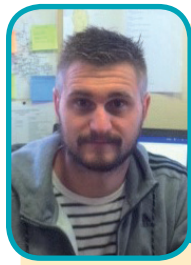

Étienne GRES

Technicien de rivière du CT Ance du Nord Amont

SES MISSIONS :

- Mise en place et suivi des travaux en rivière
- Information et médiation auprès des riverains et usagers
- Animation et communication en lien avec l'animatrice
- Veille environnementale du bassin versant

Contact :
etienne.gres@ambertlivradoisforez.fr
04 73 95 75 73
06 82 27 45 88 (ligne pro.)

VIII. ACTUALITÉS

DEUX KITS DE FRANCHISSEMENT TEMPORAIRE DE COURS D'EAU DISPONIBLES GRACIEUSEMENT !

La nécessité de franchir les cours d'eau pour accéder ou circuler sur une coupe est fréquente en exploitation forestière ou agricole. La mise à disposition de deux kits nous a paru nécessaire afin d'éviter la dégradation de la rivière par le développement de matières en suspension et le colmatage générés par les franchissements de véhicules motorisés.

Le contrat territorial **met à disposition, gracieusement, deux kits de tuyaux en PEHD** à Saillant, sous réserve d'un état des lieux avant et après emprunt. Contactez le technicien de rivière pour plus de renseignement. Pour information, le PNR Livradois Forez met aussi à disposition un kit. Il est à Ambert (rue Anna Rodier).

CHAMPIONNAT DE PÊCHE À LA MOUCHE

L'Ance du Nord et la Dore ont été choisies, une fois encore, pour le championnat de France de pêche à la mouche 1re division, preuve de la qualité piscicole ! Les **24 et 25 juin 2017** se sont retrouvés l'élite de la discipline, dont le champion du monde 2016 est Julien Daguillanes, et plusieurs membres de l'équipe de France, vice-championne du monde 2016. Au total, 443 poissons ont été pêchés en trois manches. La majorité des poissons avait une maille comprise entre 21 et 23 cm. La plus importante maille était de 41 cm. 29 pêcheurs étaient présents soit une moyenne de 15 poissons par pêcheur. Cette année 2017, le champion de France de pêche à la mouche est Pierre Kuntz (Club mouche Meribel - Savoie).

Renseignements : Élodie Printinhac au 04 73 95 33 42 ou elodie.printinhac@ambertlivradoisforez.fr - www.ambertlivradoisforez.fr
Tirage : 6 500 exemplaires - Directeur de publication : Jean-Claude Daurat, Président de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez
Crédits photos : CCALF, MNHN Paul Rouveyrol et Océane Roquinarc'h, SCIMABIO Interface - Conception : www.quiplusest.com